

## OFFICE DE TOURISME DE SETE Comité de direction du 17 décembre 2019

### Compte-rendu

Le 17 décembre 2019, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Sète s'est réuni en session ordinaire à 12h30 à l'Hôtel Port Marine, 60 grand'rue Mario Roustan, 34200 SETE, sous la présidence de Madame Marie de la Forest.

#### MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION

**TITULAIRES PRÉSENTS (14)** : Mesdames Marie de la Forest, Anne de Grave, Corinne Dambielle-Mosler, Jocelyne Cassany, Christelle Espinasse, Colette Jamma, Valérie Carrasco, Christine Cegarra, Messieurs Gérard Castan, Jean-Marie Taillade, Roland Généer, Mathieu Maurel, Jean-Pierre Simonnet, Michael Sebbane

**SUPPLEANTS PRÉSENTS (5)** : Michel Bodart, Gérard Naudin, Vincent Sabatier, Jean-Pierre Lafalla, Anne-Marie Guittard

- **dont votants (3)** : Michel Bodard, Vincent Sabatier, Anne-Marie Guittard

**TOTAL DE VOTANTS (17)**

**Invités présents** : Monsieur Bernard Bourdon

La date du comité de direction a été communiquée le 23 octobre par mail. La convocation, l'ordre du jour, le rapport de séance, la note relative au budget primitif ainsi que la synthèse budgétaire et le compte rendu du dernier comité de direction ont été adressés aux membres le 10 décembre 2019.

Marie de La Forest, présidente de l'Office de tourisme, souhaite la bienvenue aux membres présents, excuse l'absence de la directrice pour maladie, ouvre la séance à 12h40 et propose de présenter les délibérations.

Avant la lecture des délibérations, la présidente accueille les nouveaux gérants de l'hôtel Port Marine qui ont gentiment mis à notre disposition leur salle de réunion et les en remercie. Après d'importants travaux de rénovation incluant également les parties communes, l'hôtel propose désormais 66 chambres. Les gérants souhaitent créer un lieu d'échange et proposer également des services aux acteurs de la vie locale.

## I – Délibérations

### 1 – Approbation du compte-rendu du comité de direction du 22 novembre 2019 :

Le compte-rendu, joint à la convocation, a été adressé préalablement à chaque membre.

Aucune observation n'est émise par les membres du comité de direction, la présidente les invite donc à approuver le compte-rendu du dernier comité de direction.

**La délibération est votée à l'unanimité - 17 voix pour**

### 2 – Approbation du projet d'activité 2020 de l'Office de tourisme de Sète

La présidente propose à l'adjointe de la directrice de présenter le projet d'activité 2020.

Un document détaillé a été remis à chaque membre en début de séance et est projeté en salle.

Corine Beaujard souligne que ce projet a été élaboré dans la continuité des objectifs développés depuis plusieurs années en menant une réflexion plus approfondie sur le développement durable.

Les axes suivants sont développés :

- politique générale : une performance au profit du développement de la destination
- vers une nouvelle destination touristique : de Sète à Sète, Archipel de Thau
- Coordonner et accompagner les professionnels du tourisme
- poursuivre la promotion ambitieuse au travers de la double marque Sète, cité maritime de caractère et Sète, cité culturelle de caractère.

Après avoir exposé les différents objectifs, la présidente invite les membres à s'exprimer : Monsieur Sabatier s'interroge sur l'intérêt d'orienter la clientèle touristique sur les sites de tournage des séries à succès tournées à Sète, au lieu de les guider vers nos sites touristiques plus adaptés à une fréquentation accrue. La présidente et l'adjointe à la direction précisent que le document qui est en préparation avec l'appui de la société de production, présentera les lieux que l'on retrouve dans la série, il ne s'agit donc pas des lieux de tournage à proprement parler. Il s'agira également de faire des renvois vers les sites touristiques sétois s'y référant. Par exemple, le lycée Paul Valéry que l'on retrouve dans la série (tourné en studio) permettra de présenter le musée du même nom ou bien encore Georges Brassens qui y a étudié et d'inviter à la découverte de l'espace Brassens. Concernant la carte touristique de l'Archipel de Thau intégrant les communes de l'Agglopolo, Monsieur Simonnet demande s'il est prévu d'y faire figurer également les hôtels, ce qui permettrait aux clients notamment de se situer plus facilement. Corine Beaujard confirme que ce n'est pas le cas pour l'instant mais que rien n'est figé et que cela sera étudié.

Afin d'inciter à utiliser les transports en commun et de faciliter l'accès aux lieux de spectacles, Monsieur Sabatier suggère de rajouter des informations spécifiques sur les billets de spectacles. Corine Beaujard souligne que sur le site Internet, des informations très précises sont apportées à ce sujet. François Civeyrel chargé des systèmes informatiques précise qu'il est possible de rajouter des informations sur les e-billets mais pas sur les billets classiques, le nombre de caractères étant très limité.

La présidente remercie l'équipe pour l'élaboration de ce document et invite les membres à approuver le projet d'activité 2020.

**La délibération est votée à l'unanimité – 17 voix pour**



#### Office de tourisme

60 Grand rue Mario Roustan  
33 (0)4 99 04 71 71  
tourisme-sete.com  
GPS : 43.9983N - 3.69598E

Registre des opérateurs de voyages : IMO34110037  
Garantie financière GROUPAMA - Assureur MMA  
10/12 Bd Oyon - 72 000LE MANS  
TVA intracommunautaire FR3144488465400013



### 3 - Approbation du budget primitif – exercice 2020 – M14

Une synthèse du document budgétaire ainsi qu'une note explicative présentant le budget primitif ont été adressés aux membres préalablement à ce comité et leur ont également été remis en début de séance.

La vice-présidente explique que le budget primitif a été élaboré sur les bases du DOB discuté lors du dernier comité de direction, que les finances sont saines, sans avoir recours à l'emprunt, que l'augmentation de la section de fonctionnement s'explique par l'ouverture du Spoon, chiffre d'affaires qui n'était pas intégré au précédent BP, la billetterie Escale à Sète organisée tous les deux ans, la taxe de séjour avec l'obligation d'enregistrement depuis 2018. La subvention de la commune a ainsi pu être baissée. L'objectif est toujours d'augmenter encore la part d'autofinancement.

Ainsi, le budget primitif 2020 de l'Office de tourisme présenté par la vice-présidente Anne de Grave, s'élève globalement à 2 783 475 €, dont 2 741 775 € en section de fonctionnement et 41 700 € en section d'investissement.

Certaines lignes budgétaires sont votées par nature et ne pourront être ajustées que par délibération, les comptes 6251 (voyages et déplacements) pour 8 000 € et 6536 (frais de représentation) pour 2 000 €.

La présidente invite les membres à approuver le budget primitif 2020, présenté par chapitre et par nature :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de fonctionnement	2 741 775 €	2 741 775 €
Section d'investissement	41 700 €	41 700 €
Total budget primitif	2 783 475 €	2 783 475 €

D'autoriser par ailleurs :

- La directrice, dans le cadre de sa fonction et avec l'accord de la présidente, à recruter le personnel à durée déterminée ou à caractère saisonnier, en tant que de besoin et dans la limite des crédits disponibles
- La directrice, dans sa fonction d'ordonnateur et avec l'accord de la présidente, à signer les contrats ou les conventions et à exécuter les décisions prises par le comité de direction ou par la directrice dans le cadre de sa délégation de pouvoir et dans la limite de 8 000 € H.T. par achat.
- La directrice à engager des dépenses supérieures à 8 000 € H.T. dans la limite des crédits prévus à cet effet, pour les achats liés à la publicité nécessitant une décision immédiate, afin de bénéficier d'offres de bouclage offrant souvent des réductions de 50% ou plus.
- La directrice à procéder, selon les besoins et dans les limites fixées ci-après, à la souscription d'ouvertures de crédits de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- Ces ouvertures de crédits seront d'une durée maximale de 12 mois, dans la limite d'un montant annuel de cinq cent mille euros, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables.

**La délibération est votée à l'unanimité – 17 voix pour**



#### Office de tourisme

60 Grand rue Mario Roustan  
33 (0)4 99 04 71 71  
tourisme-sete.com  
GPS : 43.9983N - 3.69598E

Registre des opérateurs de voyages : IMO34110037  
Garantie financière GROUPAMA - Assureur MMA  
10/12 Bd Oyon - 72 000LE MANS  
TVA intracommunautaire FR3144488465400013



#### 4 - Attribution de tickets restaurant au personnel permanent de l'Office de tourisme

La présidente propose de faire bénéficier le personnel de l'Office de tourisme de 10 tickets restaurant par mois. Ils sont d'une valeur faciale de 6 euros et s'appliqueront sur 11 mois par an, les congés annuels n'y donnant pas droit.

Les titres-restaurant sont exonérés de charges sociales, l'Office de tourisme prendra à sa charge 60% et le salarié 40% du montant prélevé mensuellement sur son bulletin de salaire.

Chaque salarié pourra décider ou non de son adhésion au dispositif et y mettre un terme à chaque fin de trimestre.

Compte tenu de ces divers éléments, la présidente propose aux membres

d'attribuer des tickets restaurant pour le personnel employé pour une durée minimale initiale d'une année à l'office de tourisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

d'autoriser la signature de l'engagement contractuel avec la société EDENRED.

d'autoriser que la dépense sera imputée sur le budget de l'Office de tourisme Nature : 6478 " Autres charges sociales diverses " – Fonction : 08TR

**- La délibération est votée à l'unanimité - 17 voix pour**

#### 5 - Mise en place du compte épargne temps

La présidente précise qu'un régime de compte épargne temps ou CET est institué dans la branche des organismes de tourisme afin de permettre dans les structures qui souhaitent le mettre en œuvre et aux salariés qui souhaitent en bénéficier de capitaliser tout ou partie de leur repos convertibles ; d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier sous certaines conditions d'une rémunération différée, en contrepartie de certaines périodes de congés ou de repos non prises.

L'Office de tourisme de Sète souhaite mettre en place le CET afin d'améliorer la gestion des temps d'activité et de repos de ses salariés.

Le CET fonctionne sur la base du volontariat sous réserve de sa mise en place dans la structure par l'employeur.

Il est ouvert à l'initiative du salarié qui désire y placer une partie de ses congés et repos et/ou un élément de sa rémunération sous réserve de justifier d'une ancienneté continue de 24 mois à l'ouverture du compte.

Il peut rester ouvert pendant toute la durée du contrat de travail du salarié, y compris en cas de suspension. Il ne peut pas être débiteur.

Le compte peut être alimenté à l'initiative du salarié, dans les limites fixées par la loi et par le présent accord,

Les jours accumulés sur le CET seront utilisés selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Ceci étant exposé, la présidente invite les membres à :

Approuver les modalités de mise en œuvre du compte épargne temps telles que présentées dans le document annexé.

Autoriser que les jours accumulés sur le CET seront utilisés conformément aux dispositions légales en vigueur.

**- la délibération est votée à l'unanimité - 17 voix pour**



#### Office de tourisme

60 Grand rue Mario Roustan  
33 (0)4 99 04 71 71  
tourisme-sete.com  
GPS : 43.9983N - 3.69598E

Registre des opérateurs de voyages : IMO34110037  
Garantie financière GROUPAMA - Assureur MMA  
10/12 Bd Oyon - 72 000LE MANS  
TVA intracommunautaire FR3144488465400013



## 6 - Convention d'adhésion au COS de la ville de Sète pour le personnel permanent de l'Office de tourisme

La présidente propose, dans le cadre des œuvres sociales allouées au personnel de l'Office de tourisme, de souscrire une convention avec le COS de la Ville de Sète qui propose de nombreuses réductions à ses adhérents.

Les COS dispose d'une solide expérience et est en capacité de négocier des avantages importants auprès de nombreux fournisseurs du fait d'un nombre élevé d'adhérents, ce que nous ne pourrions pas faire en interne.

Le coût à prendre en charge par l'Office de tourisme est de 210 € maximum par salarié et est estimé à 5 040 € pour l'ensemble du personnel. Parallèlement, chaque salarié règlera sa cotisation annuelle auprès du COS directement, le montant actuel de la cotisation salarié est de 5 euros.

Seul le personnel permanent recruté en CDI pourra en bénéficier.

Le montant de la cotisation est révisable annuellement, en fonction des tarifs fixés par l'assemblée générale du COS.

Madame Carrasco estime que le montant par agent semble plutôt conséquent et qu'il existe des offres moins chères sur le marché, la présidente précise que les services proposés sont très avantageux pour le personnel et qu'il paraît cohérent d'adhérer au service du comité d'entreprise dont bénéficient les employés municipaux.

Approuver La souscription de la convention d'adhésion au COS de la Ville de Sète pour le personnel permanent de l'Office de tourisme de Sète.

Autoriser que la dépense sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet :

Nature : 6478 Fonction : 08 PS Montant : 210 € maximum par agent (cotisation révisable)

**- la délibération est votée à l'unanimité - 17 voix pour**

## 7 - Achat d'un véhicule de service – marché à procédure adaptée

La présidente précise que l'Office de tourisme dispose d'un véhicule de service qui a plus de 10 ans. Une consultation a été lancée pour son remplacement avec un modèle qui permet aussi bien de transporter de la documentation ou du matériel que des journalistes et autres personnalités.

4 offres ont été réceptionnées.

Entreprise	Pli
Citroën, Tressol Auto, Frontignan	Pli 1
Peugeot, Grands Garages du Biterrois, Sète	Pli 2
Renault Sète Exploitation Auto, Sète	Pli 3
Volkswagen, DBS Sète	Pli 4

La notation a été réalisée sur la base de deux critères de jugement, le prix 55 % et la capacité technique : 45%.

	Citroën	Peugeot	Renault	VW
<b>Prix 55%</b>	5.2	5.0	Modèle ne convient pas (5 places)	5.2
<b>Valeur technique 45%</b>	4.2	4.2		4.1
<b>Note pondérée globale</b>	<b>9.4</b>	<b>9.2</b>		<b>9.3</b>



### Office de tourisme

60 Grand rue Mario Roustan  
33 (0)4 99 04 71 71  
tourisme-sete.com  
GPS : 43.9983N - 3.69598E

Registre des opérateurs de voyages : IMO34110037  
Garantie financière GROUPAMA - Assureur MMA  
10/12 Bd Oyon - 72 000LE MANS  
TVA intracommunautaire FR3144488465400013



Afin de viser le développement durable, la question de l'achat d'un véhicule électrique est posée, mais il s'avère que, compte tenu des déplacements sur des salons ou événements nécessitant des déplacements sur de longues distances et de la technologie actuelle, ce type de véhicule ne convient pas.

L'entreprise 1 propose l'offre la mieux-disante et la présidente invite les membres à :

**Approuver** l'attribution du marché 2201904 – Achat d'un véhicule de Service à l'entreprise Citroën, Tressol Auto, 34110 FRONTIGNAN.  
Validité du contrat : 31/12/2019

**Décider** que la dépense sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet :  
Nature : 2182 Fonction : 05 INV Montant : 19 974,74 € H.T.

**- la délibération est votée à l'unanimité - 17 voix pour**

**8 - Décisions prises par la directrice dans le cadre de sa délégation de compétence**

La présidente invite les membres à apporter leurs observations sur le tableau des décisions adressé préalablement avec la convocation. Les membres ne sollicitent pas d'explications supplémentaires.

**9 - Questions diverses**

Sans objet

*La présidente demande aux membres s'ils souhaitent poser d'autres questions, les remercie pour leur présence, les invite à signer les documents et à rejoindre le buffet pour un moment de convivialité.*

*La séance est levée à 13 heures 50.*

Sète, le 17 décembre 2019

Tiphaine COLLET – Directrice



**Office de tourisme**

60 Grand rue Mario Roustan  
33 (0)4 99 04 71 71  
tourisme-sete.com  
GPS : 43.9983N - 3.69598E

Registre des opérateurs de voyages : IMO34110037  
Garantie financière GROUPAMA - Assureur MMA  
10/12 Bd Oyon - 72 000LE MANS  
TVA intracommunautaire FR3144488465400013

